

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska, tenue le 9 novembre 2009 à 20 heures au Centre Administratif, sous la présidence de la mairesse, madame Clémence Le May.

Sont présents les conseillers et la conseillère :

Marcel Deneault
Louise B. Gosselin
Hugues Girouard
Michel Larochelle
Stéphane Bilodeau
Claude Michaud

et la directrice générale, madame Francine Moreau.

Ouverture de la séance

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre l'assemblée après la prière d'usage.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 octobre 2009.
3. Liste des comptes à payer.
4. Lecture du courrier.
5. Période de questions.
6. Dépôt des déclarations d'intérêts des membres du conseil.
7. Nomination du maire suppléant pour les trois prochains mois.
8. Substitut du maire lors des séances du Conseil de la MRC d'Arthabaska.
9. Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité en conformité avec l'article 955 du Code municipal.
10. Dépôt du rapport des indicateurs de gestion 2008.
11. Dépôt des états comparatifs en vertu de l'article 176.4 du CM
12. Autorisation à signer les contrats de cession requis dans le projet de réfection de l'Avenue Pie X.
13. Demande d'un permis de chenil soumise par Patrick Blanchette.
14. Renouvellement de l'entente avec la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska.
15. Renouvellement du mandat à un laboratoire accrédité pour les analyses d'eau potable du Centre Administratif en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable
16. Délégation à la municipalité de Wickham – procédures d'appel d'offres/contrat des assurances collectives.
17. Autorisation de dépense pour de l'équipement informatique.
18. Autorisation de dépense pour une imprimante/photocopieur laser couleur.
19. Dépôt de la liste des arrrages de taxes 2007-2008-2009.
20. Acceptation des permis 2009-10-169 à 2009-10-192 pour une valeur de 712 100,00\$.
21. AFFAIRES NOUVELLES
22. Période de questions.
23. Clôture de la séance.

2009-11-195

Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Hugues Girouard, il est résolu que l'ordre du jour ci-avant décrit, soit adopté tel que présenté en tenant compte cependant qu'on laisse l'item « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-11-196

Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 octobre 2009

Sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu que les délibérations de l'assemblée ordinaire du 5 octobre 2009 soient adoptées telles que rédigées par la secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Liste des comptes à payer

090421	81,27\$	Nettoyage Gi-Net enr.	Entretien bureau et garage
090422	100,00\$	Légion Canadienne	Campagne du Coquelicot
090423	7 395,00\$	Corporation Loisir St- Christophe d'Arthabaska	Financement Comité Loisir Année 2010
090424	200,00\$	AIRMÉDIC – Ambulance aérienne	Campagne financement 09
090425	200,00\$	Le Trait d'union- Maison des jeunes	Compensation /bénévoles Fête Familiale
090426	299,00\$	Fleury Normand	Travaux de voirie
090427	75,00\$	Transport collectif Municar	Billets vendus
090428	239,25\$	Lamontagne Michel	Remboursement taxes
090429	82,65\$	Lacroix Alain	Remboursement taxes
090430	325,00\$	Fleury Normand	Travaux de voirie
090431	728,04\$	Infotech Développement	Formulaires ctes taxes & enveloppes
090432	39,73\$	Fortier, Tourigny	Transmission Constat
090433	89 165,00\$	Ministre des Finances	Service S.Q. -2 ^e versement
090434	488,00\$	Hydro-Québec	Électricité bureau-garage
090435	1 317,04\$	Hydro-Québec	Lumières de rue- sept. 09
090437	62,00\$	Ministre des finances	Registre des propr. Véhicules lourds
090438	264,39\$	TELUS Mobilité	Frais cellulaires – sept.09
090439	81,27\$	Nettoyage Gi-Net Enr.	Entretien Bureau et garage
090440	383,50\$	Fleury Normand	Travaux de voirie
090441	867,39\$	L'excellence – Ass.-vie	Assurance collective – nov. 09
090442	262,05\$	Tousignant Yves	Remboursement taxes
090443	494,00\$	Fleury Normand	Travaux voirie
090444	247,07\$	Télébec	Service téléphone- oct. 09
090445	461,50\$	Fleury Normand	Travaux de voirie
090446	1 360,61\$	Hydro-Québec	Lumières de rue- oct.09
090447	8 104,33\$	Gesterra	Traitement des matières – septembre 09
090448	94,62\$	Gesterra	Conteneur déchet & récup. septembre 09
090449	94,62\$	Gesterra	Conteneur déchet &récup. octobre 09
090450	10 251,69\$	Gesterra	Transport & Collecte octobre 09
090451	13 710,06\$	Gesterra	Transport & Collecte novembre 09
090452	26 708,63\$	Sablère de Warwick Ltée	Entretien ch. d'hiver – 1 ^{er} versement
090453	23,98\$	Infotech Développement	Aide Technique mise à jour module élection

(Suite à la page 2147)

090454	169,31\$	Marius Marcoux & Fils inc.	Entretien Lumières de rue
090455	500,00\$	Fondation Solidarité Jeunesse	Collecte porte à porte / Journée Normand Maurice
090456	26,55\$	Parenteau Patrick	Frais de déplacement
090457	49,50\$	Michaud Claude	Déplacement Colloque
090458	45,43\$	Laboratoires d'analyses S.M. inc.	Analyses échantillons d'eau Centre Adm.
090459	402,33\$	Mun. de Sainte-Anne-Du- Sault	Inscription Formation (2)
090460	260,74\$	Médias Transcontinental S.E.N.C.	Dépôt rôle d'évaluation (2 ^e année)
090461	97,58\$	Distr. Robert Lachapelle Inc.	Produits Sanitaires
090462	3 248,54\$	DESSAU Inc.	Plan et devis/surveillance Av. Pie X
090463	564,37\$	Carl Lefèbvre, arp.-géom.	Bornes terrain du Centre Administratif
090464	90,30\$	Récupération Maillé Inc.	Récupération chevreuil mort
090465	15,10\$	Pompes Garand Inc.	Nettoyeur contre la rouille
090466	185,15\$	Carrière D.G. Inc.	Drain de fondation / Projet Entrepôt
090467	48 567,32\$	Pavage Veilleux (1990) Inc.	Entretien route pavée/rapiéçage
090468	270,22\$	Claude Plante	Bois de construction/ Projet Entrepôt
090469	282,19\$	Location d'outils Victo inc.	Lame 14pouce Turbo
090470	148,94\$	Grenier Petite Mécanique	Lame aux diamants 14p./scie à béton
090471	4 549,54\$	Lucien Turcotte & Fils Inc.	Tôle mur et toit / Entrepôt
090472	498,35\$	Gagné Excavation Ltée	Niveleuse et sable
090473	79,65\$	Parenteau Patrick	Déplacement pour inspection
090474	353,19\$	Gabsky Communication	Frais d'installation/location et abonnement
090475	1 015,88\$	Les Constructions Bernard Morin	Ouvrier spécialisé/Projet Entrepôt
090476	15,74\$	J.U. Houle Ltée	Rallonge de boîte de service
090477	440,48\$	Location d'outils Victo Inc.	Location d'outils/Entrepôt
090478	1 298,01\$	LVM Technisol	Frais labo/pavage rang 9
090479	550,27\$	Exc. Marcel Desrochers & Fils Inc.	Transport de sable/Projet Entrepôt
090480	48,72\$	Location d'outils Simple	Location outils / Entrepôt
090481	112,84\$	René Poisson inc.	Réparation diverses
090482	221,18\$	Buro Pro	Papeterie
090483	81,27\$	Nettoyage Gi-Net Enr.	Entretien bureau & garage
090484	54,74\$	Laboratoires d'analyses S.M. Inc.	Analyses d'eau Centre Administratif
090485	4 183,28\$	Groupe Grenier Ducharme inc.	Matériaux pour Entrepôt
090486	193,17\$	Outil Mag Victoriaville	Matériel Entrepôt
090487	150,00\$	Stéphane Pelletier	Hébergement site web
090488	1 466,50\$	Receveur général du Canada	Remise de l'Employeur
090489	3 166,10\$	Ministre du Revenu du Qc	Remise de l'Employeur
099181	567,94\$	Moreau Francine	Sem. du 27 sept. au 3 oct.
099182	541,39\$	Marchand Marcel	Sem. du 27 sept. au 3 oct.
099183	306,51\$	Parenteau Patrick	Sem. du 27 sept. au 3 oct.
099184	203,21\$	St-Cyr Annie	Sem. du 27 sept. au 3 oct.

099185	384,62\$	Moreau Francine	Liste électorale
099186	307,12\$	St-Cyr Annie	Liste électorale
099187	631,62\$	Moreau Francine	Sem. du 4 au 10 octobre
099188	541,39\$	Marchand Marcel	Sem. du 4 au 10 octobre
099189	339,34\$	Parenteau Patrick	Sem. du 4 au 10 octobre
099190	166,87\$	St-Cyr Annie	Sem. du 4 au 10 octobre
099191	567,94\$	Moreau Francine	Sem. du 11 au 17 octobre
099192	541,39\$	Marchand Marcel	Sem. du 11 au 17 octobre
099193	282,17\$	Parenteau Patrick	Sem. du 11 au 17 octobre
099194	205,64\$	St-Cyr Annie	Sem. du 11 au 17 octobre
099195	631,62\$	Moreau Francine	Sem. du 18 au 24 octobre
099196	236,90\$	Marchand Alexandre	Sem. du 18 au 24 octobre
099197	541,39\$	Marchand Marcel	Sem. du 18 au 24 octobre
099198	329,42\$	Parenteau Patrick	Sem. du 18 au 24 octobre
099199	166,87\$	St-Cyr Annie	Sem. du 18 au 24 octobre
099200	567,94\$	Moreau Francine	Sem. du 25 au 31 octobre
099201	218,36\$	Marchand Alexandre	Sem. du 25 au 31 octobre
099202	541,39\$	Marchand Marcel	Sem. du 25 au 31 octobre
099203	342,51\$	Parenteau Patrick	Sem. du 25 au 31 octobre
099204	166,87\$	St-Cyr Annie	Sem. du 25 au 31 octobre

2009-11-197

Acceptation et acquittement des comptes

Sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu que les comptes dont la liste apparaît ci-dessus, soient acceptés et acquittés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Lecture du courrier

Commission de protection du territoire agricole du Québec

Décision

- Rolland A. Messier et Fils inc.

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

- Information concernant la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière – Exercice financier 2010

Sécurité publique

- La Semaine de la prévention de la criminalité se tiendra du 1^{er} au 7 novembre 2009 sous le thème « Unis contre le crime »

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

- Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de l'Érable – Début de l'audience publique le 10 novembre 2009

- | | |
|--|--|
| Centre de santé et de services sociaux d'Arthabaska et de l'Érable | <ul style="list-style-type: none">• Information sur les Centres de vaccination contre la grippe a(H1N1) les dates, les lieux et les heures |
| MRC d'Arthabaska | <ul style="list-style-type: none">• Invitation à participer au Chantier « Améliorer la qualité de vie »• Déclaration de compétence concernant la gestion des matières résiduelles pour certaines municipalités• Déclaration de compétence pour toutes les municipalités sauf Victoriaville dans le domaine du transport collectif de personnes |
| Cuisines Collectives des Bois-Francs | <ul style="list-style-type: none">• Demande d'aide financière |
| Carrefour Action municipale et famille | <ul style="list-style-type: none">• Invitation à nommer un responsable des questions familiales et/ou des aînés |
| Cyclothon employés Sopfeu | <ul style="list-style-type: none">• Remerciements |
| CSST | <ul style="list-style-type: none">• Obligations relatives à l'intervention des pompiers lors d'incendie |
| Société d'histoire militaire mauricienne | <ul style="list-style-type: none">• Demande de participation financière/cadeau souvenir |
| André Bellavance, député de Richmond-Arthabaska | <ul style="list-style-type: none">• Félicitations à tous les membres du Conseil |
| Air Médic – Ambulance aérienne | <ul style="list-style-type: none">• Remerciements pour le don accordé dans le cadre de leur campagne de financement |

2009-11-198

Demande d'aide financière soumise par les Cuisines Collectives des Bois-Francs

Les Cuisines collectives des Bois-Francs soumettent une demande d'aide financière calculée en fonction du prorata du nombre d'habitants de la Municipalité et ce pour chacune des municipalités de la MRC d'Arthabaska. En remplacement de la contribution volontaire habituelle, les Cuisines présentent une entente de services triennale pour toutes les municipalités de la MRC à 0,20\$ par habitant, ce qui représente pour St-Christophe d'Arthabaska une somme de 513,00\$.

Après discussion, sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu ;

Que le Conseil informe les Cuisines Collectives des Bois-Francs que la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska n'adhère pas à l'entente triennale proposée mais que pour l'année 2010, le Conseil autorise une aide financière de 300\$.

Que le chèque de 300\$ sera transmis en janvier 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-11-199

Carrefour Action municipale et famille/Nomination d'un responsable des questions familiales ou des aînés

Attendu qu'au mois d'août 2009, le conseil municipal a désigné la conseillère Louise B. Gosselin, au poste de responsable des questions familiales en prévision de la formation d'un comité pour élaborer une politique familiale municipale;

En conséquence, sur proposition du conseiller Claude Michaud, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu;

De nommer Madame Louise B. Gosselin responsable des questions familiales et/ou des aînés (RQF) qui agira à titre de porte-parole des familles et des aînés auprès du conseil et de la communauté et assumera le leadership du développement de la politique familiale municipale et de son suivi.

Que le Carrefour soit informé de la nomination de Madame Louise B. Gosselin par la transmission de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions

Quelques questions sont posées aux membres du conseil.

Dépôt des déclarations d'intérêts des membres du conseil

La secrétaire-trésorière dépose les documents relatifs aux déclarations d'intérêts des membres du conseil. En vertu de l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, chacun des membres du conseil a transmis à la secrétaire-trésorière sa formule de déclaration des intérêts pécuniaires dûment remplie.

2009-11-200

Nomination du maire suppléant pour les trois prochains mois

Sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par le conseiller Hugues Girouard, il est résolu à l'unanimité que monsieur Claude Michaud soit nommée maire suppléant pour les trois (3) prochains mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-11-201

Substitut du maire lors des séances du Conseil de la MRC d'Arthabaska

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu de désigner le conseiller Michel Larochelle à titre de substitut du maire au sein du Conseil de la MRC d'Arthabaska pour une durée de quatre ans (durée du mandat) jusqu'en octobre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité en conformité avec l'article 955 du Code municipal

Madame Clémence Le May, mairesse, dresse un sommaire du rapport financier de 2008, donne les indications préliminaires quant au rapport financier pour l'année 2009 et élabore les orientations générales du prochain budget ainsi que du programme triennal d'immobilisations.

En vertu des dispositions du Code municipal, une liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000,00 \$ et des contrats de plus de 2 000,00 \$, si l'ensemble des contrats est de plus de 25 000,00 \$ avec un même contractant est déposée avec le rapport. Ledit rapport sera publié dans le journal local selon la Loi.

Dépôt du rapport des indicateurs de gestion 2008

En vertu du projet de loi 106 (2002 c.37) adopté en juin 2002 par le gouvernement du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport des indicateurs de gestion 2008. Ce rapport est disponible à toute la population pour consultation.

Dépôt des états comparatifs en vertu de l'article 176.4 du CM

La secrétaire-trésorière dépose les états comparatifs du second semestre en vertu de l'article 176.4 du Code municipal.

2009-11-202

Autorisation à signer les contrats de cession requis dans le projet de réfection de l'Avenue Pie X

La directrice générale dépose le projet de cession de terrain fait par M^e Marie-Claude E. Côté, notaire, concernant les lots 30-8, 30-9, 30-10, 29-3 et 28-P du cadastre du Village d'Arthabaskaville.

Le projet de cession concerne cinq propriétés et consiste à céder des parcelles de terrains décrites au contrat pour le pavage du chemin public ainsi que pour constituer le bas-côté de la route de l'Avenue Pie X.

Après consultation auprès des propriétaires concernés, le droit de servitude qui leur avait été soumis le mois dernier est remplacé par une cession de terrain.

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu d'autoriser, Madame Clémence Le May et la directrice générale, Madame Francine Moreau, à signer le contrat de vente à intervenir pour et au nom de la municipalité.

Qu'un mandat soit donné à Carl Lefèbvre, arpenteur, pour que les terrains ayant des lots distincts avant la cession soient cadastrés de nouveau et que les bornes existantes soient replacées s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-11-203

Demande d'un permis de chenil soumise par Patrick Blanchette

Une demande est soumise par Monsieur Patrick Blanchette concernant une autorisation spéciale en vertu de l'article 4.6 du règlement numéro 445-2009 concernant les animaux.

Monsieur Blanchette est résident au 47, route Pouliot, à St-Christophe d'Arthabaska. Cet immeuble fait partie de la zone agricole (verte) du règlement de zonage et en vertu du règlement 445-2009 concernant les animaux, nul ne peut posséder ou garder plus de deux (2) chiens à son emplacement à moins d'être détenteur d'un permis. Et le demandeur d'un tel permis doit avoir l'autorisation écrite sous forme de résolution du Conseil municipal avant l'émission du permis.

Monsieur Blanchette fait l'élevage de petites races de chiens et aura en sa possession à peu près vingt (20) chiens.

Attendu que Monsieur Blanchette fait l'élevage depuis quelques temps et qu'il n'y a aucune plainte à noter pour cet immeuble;

Attendu que l'immeuble fait partie d'une zone agricole, mais que l'élevage se trouve quand même à proximité d'une zone résidentielle;

Attendu que les membres du conseil sont tout à fait en désaccord à ce que les chiens soient gardés dans un enclos à l'extérieur des bâtiments;

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu;

Que le Conseil autorise Monsieur Patrick Blanchette à poursuivre l'activité d'élevage de chiens en conformité au règlement 445-2009 concernant les animaux.

(Suite à la page 2152)

Que Monsieur Blanchette devra obtenir un permis de chenil de la SPAA et devra se conformer aux normes de garde généralement reconnues et permettre à la SPAA, deux (2) fois par année, l'inspection des lieux où les chiens sont gardés.

Que cette autorisation n'est pas reconnue comme un droit acquis et que tout manquement aux dispositions du règlement entraînera la révocation immédiate du permis.

Que les chiens seront gardés uniquement à l'intérieur des bâtiments conçus à cet effet et qu'en tout temps de l'année ne sera tolérée la présence de chiens dans un enclos extérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-11-204

Renouvellement de l'entente avec la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska

Considérant les forfaits disponibles pour les municipalités de la MRC d'Arthabaska à la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska;

Considérant que depuis un an la Municipalité est desservie par la SPAA et que les services offerts par le Forfait 2 conviennent tout à fait à la demande;

Considérant que la nouvelle entente proposée offre avec le Forfait 2 les mêmes services soit la gestion des animaux errants, abandonnés ou blessés sur la voie publique, l'application des règlements municipaux et des lois en vigueur, la gestion des plaintes, la gestion des licences et le service conseil et expertise;

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu;

Que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à prendre entente avec la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska en retenant les services offerts au « Forfait 2 » pour un coût de 1,75\$ par habitant du territoire de la municipalité. La population étant calculée en vertu du Décret sur la population 2009.

Que la dite entente sera effective à partir du 1^{er} décembre 2009 pour une durée d'un an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-11-205

Renouvellement du mandat à un laboratoire accrédité pour les analyses d'eau potable du Centre Administratif en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable

Attendu qu'en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable, Q-2, r.18.1.1, le système de distribution d'eau potable au Centre Administratif est assujetti à un contrôle de qualité;

Attendu que les analyses doivent être effectuées à un laboratoire accrédité par le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs;

Attendu que les services rendus par le laboratoire désigné pour l'année 2009 sont satisfaisants et que selon le prix soumis pour l'année 2010 une augmentation de 1,5% est demandée;

En conséquence, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu;

Que la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska mandate les Laboratoires d'analyses S.M. inc., pour effectuer les analyses d'eau potable requises en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable et exigées par le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs pour une somme totale annuelle de 896,25\$ incluant le transport des contenants et des échantillons.

Que le mandat accordé est pour un an et se termine le 31 décembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
(Suite à la page 2153)

2009-11-206

Délégation à la municipalité de Wickham – procédures d'appel d'offres/contrat des assurances collectives

Considérant que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska offre à son personnel une assurance collective par l'entremise d'un Fonds régional d'assurance collective Centre-du-Québec;

Considérant que le contrat actuel se termine le 28 février 2010, un appel d'offres public doit être demandé en vue du renouvellement de contrat pour une durée de cinq ans auprès des compagnies d'assurances;

Considérant qu'un cahier de charges a été élaboré par Monsieur Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives, avec la collaboration de représentants de chacune des MRC participantes;

Considérant que la municipalité de Wickham a proposé d'agir au nom de tous les membres du Fonds régional pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

Considérant les dispositions prévues aux articles 14.3 et 14.4 du Code municipal du Québec;

En conséquence, sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu;

Que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska délègue à la municipalité de Wickham son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-11-207

Autorisation de dépense pour de l'équipement informatique

Attendu que la directrice générale demande aux membres du conseil de mettre à niveau les équipements informatiques pour le poste numéro 3.

La soumission déposée comprend le changement d'équipement pour un poste de travail, un écran et une carte vidéo. Le prix de 1 215\$ plus les taxes est soumis par Technic S.M.

En conséquence, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Hugues Girouard, il est résolu;

Que la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska autorise l'achat des équipements nécessaires pour la mise à niveau du système informatique pour une somme de 1 215\$ plus les taxes.

Que l'équipement et l'installation seront fournis par Technic S.M.

Que la dépense totale sera affectée à même les revenus de l'année et comptabilisée dans les immobilisations en vertu de la Politique de capitalisation et d'amortissement des immobilisations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-11-208

Autorisation de dépense pour une imprimante/photocopieur laser couleur

Attendu que la directrice générale dépose aux membres du conseil une demande concernant le remplacement du photocopieur actuel pour un appareil multifonctionnel avec impression couleur et une machine à plier;

Attendu que le prix de l'équipement est soumis par BuroPro :

- Appareil multifonctionnel Bizhub C-203 8 895,00\$
- Retour de l'imprimante actuelle (1000,00\$)
- Plieuse modèle Idéal MBM 609,98\$

En conséquence, sur proposition de la conseillère Louise B. Gosselin, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu;

Que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska accepte de remplacer le photocopieur par un Konica Minolta Bizhub C-203 incluant un contrat de service annuel, et une plieuse modèle Idéal MBM tel que soumis par le fournisseur BuroPro pour un montant total de 8 504,98\$ plus les taxes.

Que la dépense totale sera affectée à même les revenus de l'année et comptabilisée dans les immobilisations en vertu de la Politique de capitalisation et d'amortissement des immobilisations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la liste des arrérages de taxes 2007-2008-2009

Une liste de tous les arrérages de taxes foncières est remise aux membres du conseil.

Pour l'année 2007, toutes les taxes sont payées.

En ce qui concerne les taxes impayées de l'année 2008, des ententes de paiement sont prises et un suivi est fait par la secrétaire-trésorière.

Pour les taxes impayées de l'année 2009, un « Avis de rappel » a été transmis le 16 octobre dernier et à la fin du mois de novembre un autre « Avis de rappel » sera posté indiquant « Dernier Avis » à chacun des contribuables ayant des taxes dues pour l'année 2008 et 2009.

2009-11-209

Acceptation des permis 2009-10-169 à 2009-10-192 pour une valeur de 712 100\$

Sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu d'accepter les permis portant les numéros 2009-10-169 à 2009-10-192 inclusivement pour une valeur de 712 100\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Période de questions

Quelques questions sont posées aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions 2009-11-197, 2009-11-198, 2009-11-202, 2009-11-204, 2009-11-205, 2009-11-207 et 2009-11-208.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9^e jour du mois de novembre 2009.

Francine Moreau,
Secrétaire-trésorière

2009-11-210

Clôture de la séance

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Clémence Le May,
Mairesse

Francine Moreau,
Secrétaire-trésorière